



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 25
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 31



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Nathalie RICHARD en tant que secrétaire de séance.

**FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs : Monsieur BRIAND, Maire
Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances**

❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires (alinéa 3)



- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),

Dans le cadre de cette délégation, **sept décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DÉCISION N° 1 DU 13 SEPTEMBRE 2018
Exécutoire le 14 septembre 2018

DIRECTION DES FINANCES

Ouverture d'une ligne de trésorerie Budget Principal : Souscription d'une convention auprès du Crédit Mutuel au regard des caractéristiques suivantes :

- Montant : 2 000 000,00 €,
- Durée totale : 1 an,
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné 1 mois + marge 0,58%,
- Frais de dossier : 850,00 €,
- Paiement des intérêts : suivant une périodicité trimestrielle.

DÉCISION N° 2 DU 13 SEPTEMBRE 2018
Exécutoire le 14 septembre 2018

FINANCES

Tarifs publics

Restauration scolaire - Accueil périscolaire – Accueil de loisirs du Moulin Neuf et Capjeunes

Année scolaire 2018-2019

(voir annexes 1 – 2 – 3)

DÉCISION N° 3 DU 14 SEPTEMBRE 2018
Exécutoire le 17 septembre 2018

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Mise à disposition dérogatoire d'un local commercial situé au 77 rue Victor Hugo et 58 avenue de la République.

Avenant au bail dérogatoire au profit de la SCCV SAINT-CYR MILLESIME qui se terminera le 30 juin 2019, au plus tard, sans possibilité de renouvellement, au lieu du 31 octobre 2018 comme prévu initialement.

Montant du loyer : 900,00 € mensuels.

DÉCISION N° 4 DU 7 SEPTEMBRE 2018
Exécutoire le 25 septembre 2018

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située 43 boulevard Charles de Gaulle et 18 et 20 rue Emile Roux à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

Désignation d'un locataire : Mme et M. Georges ANDRÉ.

Perception d'un loyer : 350,00 € mensuels.



DÉCISION N° 5 DU 1^{er} OCTOBRE 2018
Exécutoire le 1^{er} octobre 2018

SPORTS

Piscine municipale Ernest Watel
Fixation des tarifs au 1^{er} octobre 2018.
(voir annexe 4)

DÉCISION N° 6 DU 1^{er} OCTOBRE 2018
Exécutoire le 5 octobre 2018

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Contentieux – Affaire M. et Mme LEPAPE Philippe et Mireille, M. Etienne LEPAPE et SELARL Pharmacie LEPAPE contre
PLU Tours Métropole Val de Loire
La ville se fera assister et représenter par le cabinet d'avocats CGCB – 12 cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS ;

DÉCISION N° 7 DU 1^{er} OCTOBRE 2018
Exécutoire le 5 octobre 2018

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Contentieux - Urbanisme

Recours devant le Tribunal Administratif contre l'arrêté interministériel en date du 24 juillet 2018 relatif à l'état de catastrophe naturelle consécutive à la sécheresse de 2017 (non reconnaissance pour la commune).
La commune sera représentée par Maître Marc MORIN, Avocat – 31 rue George Sand 37000 TOURS.

❖ **Budget Principal – Exercice 2018 – Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Examen et vote**

Monsieur HÉLÈNE signale qu'en section de fonctionnement les recettes s'élèvent à 419 715,00 € et les dépenses à 84 408,00 €, soit un solde positif de 335 307,00 € viré en « dépenses imprévues ».

On note les principaux postes suivants :

En recettes, un complément de l'Etat pour la délivrance des titres sécurisés (passeports, CNI) de 3 550,00 €, un complément de compensation sur les taxes foncières de 4 051,00 €, un remboursement de l'URSSAF de 54 179,00 € et un boni de liquidation de la ZAC Ménardière de 279 935,00 €.

En dépenses, il souligne entre autres le Fonds de Péréquation pour les communes de 4 441,00 € et la fin du contentieux TLPE avec les Grands Garages de Touraine soit 18 948,00 €.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 316 000,00 € et les dépenses à 192 360,00 €, soit un excédent de 123 640,00 € qui est affecté au poste « dépenses imprévues ». Les postes principaux sont, en dépenses, les travaux de réfection du pourtour du terrain synthétique Guy Félix pour 3 100,00 €, le remplacement du tableau d'affichage du stade d'honneur Guy Drut pour 5 800,00 €, l'acquisition de l'immeuble 108 boulevard Charles de Gaulle pour 560 000,00 €, la reprise des crédits inscrits pour les travaux de l'ancien Hôtel de Ville qui sont reportés sur 2019 pour 700 000,00 €, un complément de frais d'études pour la réfection de la place Malraux pour 1 660,00 €, l'acquisition de matériels sportifs pour le Moulin Neuf pour 3 800,00 € et l'acquisition de panneaux informatifs pour le Cœur de Ville pour 2 000,00 €.

La DBM comprend également des virements de crédits d'un chapitre à un autre.
Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 27 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget principal – exercice 2018.

❖ Budgets annexes – Exercice 2018 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote

A – ZAC Croix de Pierre

Monsieur HÉLÈNE signale une régularisation comptable concernant la TVA de 110,00 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Croix de Pierre – exercice 2018.

B – ZAC Charles de Gaulle

Monsieur HÉLÈNE signale une régularisation comptable concernant la TVA de 10,00 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Charles de Gaulle – exercice 2018.

C – ZAC Bois Ribert

Monsieur HÉLÈNE signale une régularisation comptable concernant la TVA de 10,00 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Bois Ribert – exercice 2018.



❖ **Assurances communales – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer les marchés et toutes pièces relatives à cette affaire avec les assureurs énoncés ci-dessous :

Lot n°1 DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES :

SMACL de Niort en offre de base : Taux HT €/m² de 0,30 € (Prime pour 2019 de 17 175,20 € TTC avec une franchise de 400,00 €.

Lot n°2 ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES

SMACL de Niort en offre de base et variante imposée « Marchandises transportées » pour une prime annuelle de 17 719,98 € TTC avec franchise : 500,00 € sur véhicule inférieur ou égal à 3,5T, 1 000,00 € pour véhicule de + 3,5T, 75,00 € pour les cyclos et 150,00 € pour bris de glace.

Lot n°3 ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

GRAS SAVOYE/AXA de Puteaux en offre de base et variante imposée n°1 : taux de 4,23 % avec une franchise de 15 jours (décès, longue maladie, maladie de longue durée, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire avec franchise de 15 jours. Mêmes conditions pour le CCAS.

Lot n°4 ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET ELUS

SARRE ET MOSELLE/Compagnie PROTEXIA de Sarrebourg (57) pour une prime annuelle de 513,79 € TTC pour la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et de 43,93 € TTC pour le CCAS.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 6 septembre et le 8 octobre 2018**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 16 octobre 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 16 octobre 2018.



❖ **Systèmes d'information – Révision du contrat d'accès au génie civil et aux appuis aériens d'Orange pour le déploiement de boucles et de liaisons optiques GC BLO V5**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le nouveau projet de contrat avec la société Orange,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

❖ **Compte rendu du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du mercredi 3 octobre 2018**

Monsieur BOIGARD signale qu'au titre du Comité Technique, figuraient à l'ordre du jour le règlement de formation, la détermination de la journée d'ARTT au titre de la collectivité pour 2019 à savoir le 31 mai et pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, la révision du règlement intérieur du Comité d'Hygiène, la mise en place des registres de sécurité avec des assistants de prévention, la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, le bilan des accidents du travail du dernier trimestre et l'état d'avancement des visites médicales par le médecin de la prévention.

❖ **Intercommunalité**

A – Compte rendu de la réunion du conseil métropolitain du lundi 24 septembre 2018

Monsieur BRIAND tient à souligner la qualité du document établi pour le rapport d'activités 2017. Il signale que les élus de la Métropole travaillent beaucoup, souvent réunis en Commission Générale le samedi matin. Ainsi récemment sur le transport collectif et prochainement sur la stratégie liée à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage ainsi que sur le marketing territorial.

B – Présentation du rapport d'activités 2017 le mercredi 27 septembre 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport d'activités 2017 de Tours Métropole Val de Loire.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudi 4 et lundi 8 octobre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



**ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - CULTURE -
COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à la Commission communale d'accessibilité
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle**

- ❖ **Ecole municipale de musique Gabriel Fauré – Convention pour l'accueil d'élèves de 3^{ème} année de formation professionnelle du CFMI (Centre de Formation de Musiciens Intervenants en milieu scolaire)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- ❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 8 octobre 2018**

Monsieur MILLIAT signale que cette réunion avait principalement pour ordre du jour l'étude des prises en charge des frais de restauration scolaire. Il informe, par ailleurs, de la tenue d'une réunion de partenariat avec l'association Wimoov. Il s'agit d'un projet d'ateliers collectifs pour les seniors dans le but d'échanger autour des habitudes de déplacement de chacun. Il signale, de plus, que le thé dansant du 6 octobre a réuni 190 personnes. Deux conférences de l'UTL ont eu lieu et une autre aura lieu le 18 octobre. Enfin, la séance de cinéma du 4 octobre « Photo de famille » a réuni 139 personnes.

- ❖ **Commission Communale pour l'Accessibilité – Présentation du rapport annuel 2017**

Monsieur GILLOT signale que cette commission se réunit deux fois dans l'année. La dernière réunion a eu lieu le 28 juin et a été l'occasion de faire un bilan de l'année 2017 sur toutes les actions permettant une meilleure accessibilité des bâtiments et des voiries. Par ailleurs, un point a été fait sur les investissements prévus sur 2018 dans le respect des engagements pris au titre de l'Ad'Ap, l'agenda programmé de mise en conformité des installations.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la communication de ce rapport.

- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 2 octobre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué au Sport

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 3 octobre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement et aux Bâtiments communaux

❖ **ZAC de la Ménardière – Traité de concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine (opération n° 01-167) – Approbation du bilan de liquidation de l'opération**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le bilan de liquidation de la ZAC de la Ménardière présenté par la Société d'Équipement de la Touraine, concessionnaire de l'opération, arrêté au 30 septembre 2018,
- 2) Dit que le boni net de liquidation qui s'élève à la somme de 279 935,57 € sera porté en recettes au budget de la Commune, Chapitre 77, article 7718.

❖ **Plan Local d'Urbanisme – Lancement de la procédure de modification n° 1**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : 2 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE)



ABSTENTIONS : -- VOIX

- 1) Donne son accord pour saisir le Président de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre du lancement de la procédure de modification du PLU,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles.

❖ **ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie – Convention avec l'INRAP dans le cadre d'une opération de diagnostic d'archéologie préventive**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve et signe la convention avec l'INRAP,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les actes et pièces utiles à la mise en œuvre de cette convention.

❖ **Acquisitions foncières – Emplacement réservé n° 14 – Acquisition d'une emprise d'environ 91 m² issue des parcelles cadastrées section AN n° 220p, 224p et 228p appartenant à la société TCA1 venant aux droits de la société CICOBAIL, crédit bailleur de la Chambre de Commerce et d'Industrie – Modification de la délibération du 16 décembre 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Maintient l'acquisition d'une emprise d'environ 91m² (sous réserve du document d'arpentage) sur les parcelles cadastrées section AN n° 220p, 224p et 228p, appartenant à la société TCA1,
- 2) Le reste de la délibération du 16 décembre 2016 demeure sans changement.

❖ **Acquisitions foncières – Périmètre d'étude n° 13 - Acquisition de la parcelle cadastrée AV n° 511 3bis impasse 37 rue Victor Hugo, appartenant à Madame Catherine CHERET**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Madame CHERET la parcelle bâtie cadastrée section AV n° 511 (233 m²), sise 3bis impasse du 37 rue Victor Hugo, dans le périmètre d'étude n° 13, emplacement réservé n° 1,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 260 000,00 € H.T. net vendeur,



- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Environnement – Fonds de concours annuel plan climat – année 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de 2018, l'attribution d'un fonds de concours pour le dispositif RECY'GO.

❖ **Espaces verts – Chantier école de travaux de taille – Convention avec le CFPPA de Tours Fondettes agrocampus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

❖ **Centre municipal d'archives – rue du Mûrier – Dénomination**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer le bâtiment des archives : Jean-Pierre VÉRITÉ,
- 2) Charge les services techniques d'apposer la plaque correspondante.

❖ **Construction d'un 3^{ème} groupe scolaire et d'un équipement sportif – Raccordement en gaz – Contrat avec GRDF**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec GRDF, d'un contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour le 3^{ème} groupe scolaire,



2) Autorise Monsieur à Maire ou son Adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 1^{er} octobre 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Briand.' with a period at the end.

Philippe BRIAND.